



DIVISION DE BORDEAUX

Bordeaux, le 23 décembre 2015

Référence courrier : CODEP-BDX-2015-050741
Référence affaire : INSSN-BDX-2015-0033

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais**BP 27 – Braud-et-Saint-Louis
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE**

Objet : Inspection n° INSSN-BDX-2015-0033 du 08/12/2015 – Inopinée – Prélèvements

Réf. : [1] Code de l'environnement
[2] Arrêté du 18 septembre 2003 autorisant Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire du Blayais

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu au titre 9 du livre V du code de l'environnement, une inspection inopinée a eu lieu le 8 décembre 2015 au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Blayais sur le thème « Prélèvements ».

Veillez trouver ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection avait pour objet de procéder à des prélèvements inopinés par un laboratoire commandité par l'ASN afin de contrôler le respect de certains paramètres dont les valeurs limites sont fixées par l'arrêté en référence [2] encadrant les rejets et prélèvements du CNPE.

Les inspecteurs ont fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes (LDPL) à des prélèvements dans le puits BK4-15 situé à proximité du bâtiment combustible du réacteur 4, dans un réservoir de stockage en cours de remplissage contenant des effluents de l'îlot nucléaire 0 KER 007 BA, dans un réservoir de stockage contenant des effluents de la salle des machines 0 SEK 002 BA ainsi qu'au niveau d'un point de rejet d'eaux pluviales 8 SEO. Ils ont également prélevé un volume d'effluents contenus dans les barboteurs de la cheminée du bâtiment des auxiliaires nucléaires des réacteurs n° 3 et 4 sur la chaîne de mesure de radioprotection 3 KRT 116 MA et dans le barboteur de la station de prélèvement des rejets atmosphériques AS 1 afin de procéder à des analyses de tritium sur les échantillons collectés par EDF. L'ensemble de ces prélèvements va faire l'objet d'analyses, pour le compte de l'ASN, par le LDPL ainsi que d'analyses par vos soins. Un échantillon est conservé à des fins de contre-analyse, si nécessaire.

Les inspecteurs ont noté le bon déroulement général de l'inspection inopinée malgré quelques difficultés d'accès sur le site.

Les résultats des analyses effectuées ne sont pas connus à ce jour.

www.asn.fr

Adresse postale : Cité Administrative de Bordeaux • Boite 21 • 2, rue Jules Ferry • 33090 Bordeaux cedex

Adresse physique : 6, rue du Moulin Rouge • 33000 Bordeaux

Téléphone 05 56 00 04 46 • Fax 05 56 00 04 94

A. Demandes d'actions correctives

Pour la réalisation du prélèvement des échantillons dans les réservoirs KER et SEK, les inspecteurs se sont rendus au local de prélèvement des réservoirs KER et SEK en zone contrôlée.

Ils ont constaté la présence d'une tuyauterie du circuit de prélèvement suspendue à un crochet à une hauteur d'environ 2 m. Cette situation d'entreposage peut favoriser sa chute.

A1. L'ASN vous demande d'entreposer ce matériel de façon sûre de manière à éviter tout risque de chute d'objet.

B. Compléments d'information

Néant.

C. Observations

Néant.

* * *

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la division de Bordeaux,

signé

Paul BOUGON